



SNUipp-FSU

# (fenêtres sur) cours . 09

Prix du n°:0,60 p Imprimé par nos soins

**Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp**

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX  
N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0517 5 06800

## Une nouvelle année à vos côtés

L'équipe départementale du SNUipp-FSU souhaite à tous les collègues une bonne rentrée 2014. Nous souhaitons également la bienvenue à tous ceux qui intègrent le département.

Bien sûr, nous pensons à tous les entrants dans le métier qui vont prendre un poste à l'année sans avoir eu de réelle formation pour certains !

Les délégués du SNUipp sont les délégués de toute la profession. Ils sont là pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller et vous représenter dans les instances paritaires. Nous vous assurons de notre soutien en cas de difficultés quelles qu'elles soient.

**N'hésitez pas à nous contacter.**

**Les gouvernements, les ministres se succèdent (souvent pour l'Education nationale), le SNUipp et la FSU, sont toujours là pour l'école, les élèves et tous les personnels, en toute indépendance !**

**Rejoignez une organisation syndicale force de proposition, exigeante et combative, pour la défense du service public d'éducation.**

**Syndiquez-vous dès la rentrée !**

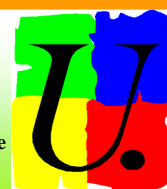
Déposé le 27 août 2014



### SOMMAIRE

- p. 2 programmes et consultation
- P. 3 infos pratiques
- P. 4 le CHSCT en Ariège
- p. 5 élections professionnelles, ISAE
- P. 6 les AVS changent de nom
- P. 7 et 8 bulletin d'adhésion
- P. 9 à 12 spécial infos pratiques et adresses
- P. 13 et 14 ce qui change à la rentrée

**SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97**  
e-mail : [snu09@snuipp.fr](mailto:snu09@snuipp.fr) Site du SNUipp 09 : <http://09.snuipp.fr>



## Maternelle : les nouveaux programmes en consultation

En octobre, les enseignants seront consultés sur le projet de programme de maternelle en même temps que sur le socle. Le CSP (conseil supérieur des programmes) a publié un projet de programmes de maternelle : 20 pages à l'attention des parents et plus de 70 pour les enseignants. **5 domaines d'apprentissages articulés selon trois grands pôles** : le pôle langage, le pôle permettant de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée (EPS et arts), le pôle posant les bases d'une première culture mathématique, scientifique et technologique (organiser et prendre des repères, explorer le monde).

**Le texte fait preuve de belles intentions** : Donner envie aux enfants qui sont tous capables d'apprendre et de progresser, leur manifester confiance et respect, leur offrir un cadre sécurisant et stimulant, définir des objectifs ni prématurés, ni anticipés, constituent des principes partagés et vecteurs d'une meilleure réussite.

Le SNUipp-FSU avait porté au CSP la parole des enseignants qui jugeaient les programmes 2008 trop réducteurs, trop déséquilibrés dans le sens de la préparation au CP, le « devenir élève » contribuant à cette « primarisation ». Trop de phonologie, de cursive, d'évaluation, notamment sur des supports papier, était souligné par les enseignants.

De fait, les activités artistiques, motrices, la manipulation et le jeu retrouvent leur place pour contribuer au développement intellectuel, langagier, moteur, sensoriel et artistique de l'enfant. Ce projet insiste sur les spécificités des modalités d'apprentissages à l'école maternelle (apprendre en jouant, en résolvant des problèmes, en s'entraînant et en mémorisant). Il réaffirme l'importance de la relation aux familles.

**Le projet est généreux mais, en l'état, il ne constitue pas encore une aide professionnelle totalement satisfaisante pour les enseignants.** Les 70 pages mélangent ce qui relève des programmes et ce qui relève des recommandations pour la mise en œuvre. Une distinction entre les deux domaines aurait le mérite d'alléger et de clarifier le travail des enseignants.

Le statut des 128 « attendus de fin de cycle » reste à préciser et ce d'autant que certains domaines manquent de progressivité entre ce qui peut être attendu avec les tous petits, les PS et les MS.

Mais les plus beaux programmes du monde ne font pas tout. Les pratiques ne pourront réellement évoluer qu'avec de solides formations initiale et continue des enseignants et une amélioration significative de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves : baisse des effectifs dans les classes, scolarisation des plus jeunes, ATSEM en nombre suffisant...

### Consultation en octobre

La consultation sur le projet de programme maternelle devrait être organisée à la mi-octobre.

**Le SNUipp-FSU a obtenu que cette consultation se déroule sur le temps de classe en banalisant un mercredi matin.** Toujours à vos côtés, le SNUipp-FSU enverra dans toutes les écoles un « numéro spécial consultation maternelle » pour vous aider et vous outiller.

## Programmes : les ajustements pour les cycles 2 et 3

Les « recommandations pour la mise en œuvre des programmes » pour les cycles 2 et 3 sont parues et le SNUipp-FSU propose aux enseignants des écoles une synthèse des ajustements indiqués par le ministère.

Des ajustements qui vont dans le bon sens, invitant à des démarches d'apprentissages faisant sens pour les élèves, mais des indications assez floues sur ce qui est prioritaire et ce qu'on doit laisser de côté. Pour le SNUipp-FSU, et dans l'attente des nouveaux programmes, ces recommandations doivent être considérées comme une ressource mise à la disposition des équipes enseignantes et non comme une nouvelle injonction. Des ajustements invitant à des démarches d'apprentissages faisant sens pour les élèves, mais des indications assez floues sur ce qui est prioritaire et ce qu'on doit laisser de côté. Pour le SNUipp-FSU, et dans l'attente des nouveaux programmes, ces recommandations doivent être considérées comme une ressource mise à la disposition des équipes enseignantes et non comme une nouvelle injonction.

### Le SNUipp-FSU publie un document de synthèse sur tout ce qui change

Vous trouverez l'ensemble des modifications et recommandations dans un document synthétique mis en ligne sur notre site ainsi que la circulaire ministérielle.

## Réunions de prérentrée

organisées par l'administration

**Foix - ASH :**

lundi 1er septembre

9h IUFM de Foix (grande salle)

**Foix Haute Ariège - Pyrénées Cathares :**

lundi 1er septembre

Salle du Casino

10h - 12h

**Pamiers - basse Ariège :**

Lundi 1er septembre

salle Espalioux

9 h ou 14h selon les écoles

2h de réunion pour tous,

1h de plus pour les directeurs(trices).

**Saint-Lizier Ariège ouest :**

Lundi 1er septembre

9 h salle Max Linder.

## Un nouvel IA et deux nouveaux IEN en Ariège

Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale :

**M. Jacques Briand**

Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription de St Lizier Ariège ouest : **Mme Catherine Vatonne**

Inspecteur de l'Éducation Nationale circonscription de Foix Pays de Foix ASH : **M. Michel Delacruz**

## *Partez en Classes de Découvertes avec la Ligue de l'Enseignement...*

La Ligue de l'Enseignement, à l'origine des classes de découvertes en 1953, est devenue aujourd'hui le 1<sup>er</sup> organisateur de voyages scolaires en France et en Europe.

Forts de notre expérience, de nos capacités d'innovation et surtout d'adaptation, nous vous proposons plus de 70 thématiques de découverte, 110 destinations en France et en Europe.

Soucieux à la fois de la qualité de l'accueil et du contenu pédagogique, nous adaptons les programmes à vos demandes.

De la simple recherche d'hébergement à la réalisation globale du projet (activités, transports), nous pouvons vous aider.

En partenariat avec l'Inspection Académique de l'Ariège, nous vous proposons désormais des classes immersion en Anglais dans un centre Ariègeois, encadrées par des intervenants anglophones natifs.

Présent en Ariège, nous pouvons vous rencontrer dans vos établissements, vous accompagner dans la présentation du séjour aux familles et dans le montage financier.

Afin de vous offrir un maximum de possibilités en terme de dates, de destination, nous vous conseillons de lancer vos projets dès le début de l'année scolaire.

Pour tous renseignements et demande de brochures :

**Claudine MAURELL, Déléguée Classes de Découvertes et Vacances**

Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Ariège 13 rue Paul DELPECH - 09000 FOIX

Tél. : 05 61 02 06 40 Fax : 05 34 09 36 64

E-mail : [sejours-classes@laligue09.org](mailto:sejours-classes@laligue09.org)

## CARTE SCOLAIRE

Ouvertures, fermetures  
Ajustements de rentrée

CTSD et CDEN

**Jeudi 4 septembre**

Faites-nous parvenir, au plus vite vos effectifs de rentrée ainsi que les chiffres relevés par l'administration !

Pensez au courrier électronique

**Tel : 05 34 09 35 97**

**e-mail : [snu09@snuipp.fr](mailto:snu09@snuipp.fr)**

## Personnels sans poste

Les collègues sans poste seront convoqués le jeudi 4 septembre après la classe à l'Inspection académique pour faire le mouvement.

## CAPD affectation des personnels sans poste

**Vendredi 5 septembre à 14h**

Les délégués du SNUipp transmettront rapidement les affectations à l'issue de la réunion.

Vous pourrez nous contacter par mail ou téléphoner dès 17h.

**05 34 09 35 97 / 06 80 64 36 53**

**[snu09@snuipp.fr](mailto:snu09@snuipp.fr)**

# CHSCT de l'Ariège

## Bilan et perspectives pour la FSU 09

Lors de l'année scolaire écoulée, nous, représentants de la FSU, avons activement investi la toute jeune instance qu'est le CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail). Dans le cadre des différentes instances de travail, nous y avons porté diverses revendications.

Ainsi, avons-nous souhaité évoquer la difficulté grandissante que rencontrent de nombreux enseignants lors de la scolarisation d'élèves en situation de handicap présentant des troubles du comportement. En effet, cette situation entraîne chez beaucoup de nos collègues une fatigue nerveuse et physique importante, une culpabilité de ne pas arriver à remplir leurs missions, une inquiétude quant à la sécurité des élèves de la classe... Certains enseignants se voient même dans l'obligation de s'arrêter de travailler afin de protéger leur santé mentale et physique, voire dans des cas extrêmes, évoquent la possibilité de changer de métier. Cette problématique a été portée par Mme la Présidente du CHSCT et débattue en conseil d'IEC. Nous serons vigilants aux réponses proposées par l'administration.

Nous avons également demandé des visites d'écoles ou d'établissements du second degré suite à des sollicitations de collègues. Ces visites ont permis de faire le constat de divers dysfonctionnements, de problèmes de sécurité et ont été suivies de préconisations adressées aux mairies par les membres du CHSCT.

Par ailleurs, comme nous l'avons précédemment relaté, des accusations ont été portées contre une représentante de la FSU lors du CHSCT du 24 janvier. Ainsi, par le biais d'un courrier, un principal de collège lui a reproché d'avoir pénétré dans son établissement sans s'être présentée et de surcroît au titre de membre du CHSCT. Considérant que ces accusations étaient graves et sans fondement, nous avons demandé une audience à Mme la Présidente du CHSCT ainsi que la tenue d'un CHSCT extraordinaire qui a eu lieu fin juin. Mme la DASEN a également organisé une confrontation entre notre collègue et le principal.

Ces différentes rencontres ont permis de mettre en évidence que toutes les accusations étaient infondées. M. le Principal a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur d'interprétation liée au contexte et a fait des excuses à notre collègue.

Il est important pour nous de revenir sur cet incident afin de disculper notre collègue et à travers elle notre syndicat. En effet, nous souhaitons être très présents dans cette instance qu'est le CHSCT car il représente pour nous un lieu où l'on peut débattre des conditions de travail des personnels et tenter de les améliorer. Nous y siégeons donc avec fermeté et vigilance, mais toujours dans le respect des personnels et des règles établies, comme cela a toujours caractérisé la FSU.

**Si vous estimez que votre travail est actuellement empêché,  
nous vous invitons à saisir les membres de la FSU qui siègent au CHSCT09.**

Le premier CHSCT se tiendra début octobre. Contactez-nous si vous estimez que la sécurité, l'hygiène ou les conditions de travail de votre école ou établissement méritent d'être débattues.

Odile Miralles ([odile.miralles@ac-toulouse.fr](mailto:odile.miralles@ac-toulouse.fr)), Hélène Gasulla ([Helene.Gasulla@ac-toulouse.fr](mailto:Helene.Gasulla@ac-toulouse.fr)),  
Nicole Ernest ([nicole.ernest@ac-toulouse.fr](mailto:nicole.ernest@ac-toulouse.fr)), Nadine Cros ([nadine.cros1@ac-toulouse.fr](mailto:nadine.cros1@ac-toulouse.fr)), Béatrice  
Rigal ([beatrice.rigal@ac-toulouse.fr](mailto:beatrice.rigal@ac-toulouse.fr)), Agnès Bronner ([agnes.bronner@ac-toulouse.fr](mailto:agnes.bronner@ac-toulouse.fr)), Doja Coste  
([doja.coste@ac-toulouse.fr](mailto:doja.coste@ac-toulouse.fr)), Isabelle Richardeau ([Isabelle.Richardeau@ac-toulouse.fr](mailto:Isabelle.Richardeau@ac-toulouse.fr))

# Elections professionnelles 2014

## Un vote important pour l'école et nos carrières qui se prépare dès la rentrée



### Elire vos représentants, c'est agir pour nos métiers

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 se dérouleront les élections de vos représentants dans les Commissions Administratives Paritaires, CAPD et CAPN, qui sont consultées pour votre carrière (mouvement, promotions, temps partiels...) et dans les Comités techniques qui sont consultés sur le fonctionnement du service public d'éducation (carte scolaire, organisation de la formation, textes réglementaires...).

Tous les enseignants sont concernés par ces instances. Les représentants du SNUIPP-FSU et de la FSU y jouent un rôle important de porte-parole de la profession, de ses revendications, de ses exigences. Il place l'équité et la transparence comme base de la représentation de tous les personnels.

Le poids et le crédit de vos représentants dans ces instances sont mesurés par la participation du plus grand nombre de personnels à cette élection, notamment par le vote SNUIPP-FSU et FSU.

### Un vote électronique qui utilise la messagerie professionnelle

Cette consultation se fera par voie électronique. Pour pouvoir voter, il faudra disposer d'un identifiant et d'un mot de passe spécifiques. L'utilisation de la messagerie professionnelle sera nécessaire. A partir du 22 septembre, vous pourrez définir votre mot de passe vous permettant d'accéder à l'espace électeur (informations sur les scrutins, listes professions de foi, modalités de vote, accès au bureau de vote...).

Peu consultées (ne pas confondre avec lprof), les boîtes sont souvent pleines. Il est donc nécessaire dès la rentrée d'aller la consulter pour éventuellement la vider et permettre de recevoir les messages concernant les élections.

### Pour accéder à votre messagerie professionnelle :

Adresse de la messagerie : <http://web.ac-toulouse.fr/web/personnels/>

Identifiant : votre adresse professionnelle [prenom.nomX@ac-academie.fr](mailto:prenom.nomX@ac-academie.fr) (X = un chiffre en cas d'homonymie).

Mot de passe : NUMEN ou mot de passe défini par vous-même.

## Neo.snuipp.fr

Le SNUipp met en ligne un site pour les professeurs des écoles débutants : *organisation de l'école, outils pour la classe, carrière...*



## Insuffisante ISAE

La création d'une indemnité forfaitaire, l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves), est une reconnaissance du travail effectué au-delà des obligations de service (suivi, évaluation des élèves, concertation et travail en équipe, relation aux familles...).

Mais de nombreux enseignants (Segpa-Erea, Ulis, classes relais, les enseignants référents) en sont exclus alors qu'ils assument les mêmes missions que tous les autres PE. Quant aux maîtres formateurs, ils n'en perçoivent que les  $\frac{3}{4}$  ! C'est injuste et inacceptable, tous les enseignants doivent pouvoir en bénéficier.

De même, le montant de cette indemnité, 400 euros annuels versés en 2 fois, doit être revu à la hausse et aligné sur l'indemnité équivalente du second degré, l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves qui s'élève à 1200€ de part fixe plus une part variable d'un montant sensiblement équivalent pour les professeurs principaux).

# Les AESH, nouvel acronyme des AVS contrats AED

Dans la suite des engagements d'août dernier sur la « professionnalisation » des AVS, les aides à la scolarisation des élèves en situation de handicap, les anciens AED à mission AVS sont remplacés à compter de cette rentrée par les AESH, accompagnants des élèves en situation de handicap.

Ce nouveau type de contrat de droit public reprend celui des AED et y ajoute une échelle de rémunération, d'une amplitude très faible (un gain de l'ordre de 200 euros bruts sur 30 ans de carrière pour un temps plein), et la possibilité de CDIisation à l'issue de 6 ans de contrats en tant que CDD. Le « statut » lié à un CDI de la fonction publique ne relève pas du droit public, il n'en comprend pas tous les avantages, et ne relève pas non plus du cadre général de la fonction publique. Cela permettra juste aux AESH CDIisés de pouvoir se projeter sur une « carrière » professionnelle en tant qu'AVS, avec toutes les limites du temps partiel imposé (24 h. hebdomadaire au maximum) et du salaire insuffisant.

Deux possibilités de recrutements existent. Soit les futurs AESH sont titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (diplôme d'état d'auxiliaire de vie scolaire, d'aide médico psychologique ou mention complémentaire d'aide à domicile) et à terme, lorsque le nouveau diplôme sera créé par la fusion de ces 3 existants, par ce diplôme d'aide à la personne. Soit ils ont exercé pendant 2 ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, ce qui concerne les CUI-CAE (contrats aidés) à mission AVS arrivés en fin de contrat.

Mais les anciens CUI ne pourront donc accéder à cet emploi d'AESH qu'en remplacement d'une démission ou d'une fin de contrat. Le budget de l'Etat ne prévoit pas de diminuer le nombre de postes de CUI-AVS ni d'augmenter le nombre de postes d'AESH. Pour l'instant il n'est donc pas du tout prévu de basculer les emplois aidés de type CUI sur ce type d'emploi, beaucoup moins précaires.

Au final, moins de la moitié des AVS en poste actuellement serait concernée par ces mesures de CDIisation et de création des AESH. A cette rentrée, le volume d'AVS sur des contrats aidés sera donc le même que durant l'année écoulée.

Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas de cette situation qui fait perdurer ce système à deux vitesses avec des contrats publics de 6 ans suivis d'un CDI et des contrats privés de 2 ans, laissant dans la précarité une bonne partie des accompagnants en milieu scolaire, utilisée comme variable d'ajustement.

Assurer à tous les élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité nécessite que les personnels soient sur des emplois pérennes et reçoivent tous la qualification nécessaire.

## En Ariège

7 AVS ont signé un CDI cet été, auxquels il faut rajouter 8 possibilités pour l'année prochaine.

